COMPTE RENDU DE LA 15^E REUNION DU COMITE CONSULTATIF INDEPENDANT EXTERNE DE SUPERVISION DE L'ONUSIDA (CCIES)

Date: du 20 au 22 mai 2024

Lieu : Salle Kofi Annan, siège de l'ONUSIDA, Genève

PARTICIPANT(E)S

Membres du comité: M. Saad Bounjoua (à distance), M^{me} Agnieszka Golebiowska, M. David Kanja, M. Ibrahim Pam, M^{me} Hélène Rossert (présidente), M. Benoît de Schoutheete (vice-président) (M^{me} Bushra Malik est en congé du CCIES.)

Secrétariat : M. Tim Martineau, directeur de la gestion ; M. Morten Ussing, directeur de la gouvernance et des affaires multilatérales ; M. Kodo Ngabane, responsable de la gouvernance

1^{ER} JOUR 20 mai 2024

Une fois la réunion ouverte par la présidente, les membres du CCIES ont indiqué n'avoir aucun conflit d'intérêts réel ou apparent. Les comptes rendus des réunions d'octobre 2023 et de février 2024 du comité ont été approuvés. Il a été rappelé que le CCIES avait convenu que l'ordre du jour de ses réunions devait être fixé au moins un mois avant la date de la réunion et que les documents et présentations devaient être mis à disposition des membres au moins dix jours avant la réunion. À ce sujet, la présidente a indiqué que les préparatifs de la 15e réunion s'étaient déroulés dans de bonnes conditions. Le comité a salué la rapidité et la qualité des concertations menées entre le Secrétariat et le CCIES en prévision de la réunion.

1^E SÉANCE : Séance d'ouverture avec la directrice exécutive adjointe de l'ONUSIDA

À la place de la directrice exécutive, qui n'était pas disponible le premier jour, la directrice exécutive adjointe de la branche Politiques, sensibilisation et connaissances, M^{me} Christine Stegling, a présenté brièvement le CCIES avant d'échanger avec les membres du comité sur des questions essentielles, notamment : les progrès constants de la riposte mondiale au VIH; les risques associés à la situation financière de l'ONUSIDA; les propositions de la direction pour remédier au déficit de financement immédiat du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF); les mesures prises pour améliorer la responsabilisation et la gestion des ressources (y compris les réponses apportées aux recommandations de contrôle); les résultats d'un sondage éclair du personnel (qui a montré des améliorations pour 11 des 13 points traités dans l'enquête sur le bien-être du personnel). Une grande partie de la discussion a porté sur l'avenir du Programme commun et notamment sur le projet de réunir un groupe de haut niveau pour examiner le modèle opérationnel de l'ONUSIDA, comme l'a demandé le Conseil de coordination du Programme (CCP).

Lors de cette rencontre avec la directrice exécutive adjointe de l'ONUSIDA, le CCIES a formulé les observations et recommandations suivantes :

 Le comité a signalé que des progrès avaient été réalisés dans plusieurs domaines relevant de son mandat. Le CCIES salue le travail effectué par la direction de l'ONUSIDA pour mettre en œuvre plusieurs recommandations du comité et encourage la direction à poursuivre dans ce sens.

- Le comité a demandé à la direction de finaliser et d'actualiser le registre des recommandations du CCIES. Ce registre doit être systématiquement mis à jour par la direction avant chaque réunion du CCIES.
- Le comité a pris note de la requête du CCP qui demande à l'ONUSIDA de revoir son modèle opérationnel, et du projet de réunir à cet effet un groupe de haut niveau dont les résultats des travaux seront communiqués au CCP en juin 2025. Le comité souligne en outre que les travaux du groupe de haut niveau seront éclairés par les résultats de l'examen à mi-parcours de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. Le comité attend avec intérêt de recevoir des informations concernant le processus de révision du modèle opérationnel.

2^E SÉANCE : Point sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations de contrôle interne et externe

Le directeur par intérim du département Gestion financière et responsabilisation, M. David Fraser, a fait le point sur les réponses apportées par la direction aux recommandations de contrôle interne et externe et sur la mise en œuvre de ces recommandations.

En ce qui concerne le contrôle externe, l'audit des états financiers de l'ONUSIDA pour 2023 a débouché sur une opinion sans réserve de la commissaire aux comptes. Sur dix recommandations formulées précédemment, sept ont été clôturées durant l'année écoulée et les trois autres sont actuellement mises en œuvre. Pour ce qui est du contrôle interne, toutes les recommandations en suspens formulées de 2019 à 2021 ont été clôturées, et 72 % des recommandations formulées à l'issue de l'audit de 2022 ont été clôturées. Au 26 avril 2024, 30 recommandations formulées lors d'audits internes et présentant un niveau élevé de risque résiduel ont été clôturées. Des informations ont été fournies sur l'ancienneté et le niveau de risque résiduel des 72 recommandations d'audits internes qui restent en suspens. Il a été noté que les recommandations à niveau élevé de risque résiduel qui revenaient le plus souvent dans les audits internes concernaient les partenariats d'exécution et que des mesures avaient été prévues ou déjà prises pour remédier à chacun des points à améliorer concernant ces partenariats. La direction de l'ONUSIDA a mis en place un plan d'action pour hiérarchiser les recommandations, le but étant de s'assurer que les recommandations prioritaires reçoivent une attention particulière tout en veillant à ce que l'ensemble des recommandations soient traitées rapidement.

Un rapport de situation portant sur les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) du système des Nations Unies a également été présenté. Sur les 375 recommandations formulées par le CCI, 243 ont été clôturées, 119 sont en souffrance, dont 36 qui datent de 2023. La discussion a porté sur la difficulté pour le CCI de différencier les institutions des Nations Unies en fonction de leur taille, de leur structure et de la quantité de travail nécessaire pour répondre à ses recommandations. Manifestant son engagement à traiter les points soulevés par le CCI, la direction a mis au point, d'une part, un protocole pour effectuer un examen fondé sur les risques visant à hiérarchiser les recommandations du CCI, et d'autre part, des procédures clarifiant les responsabilités au sein du Secrétariat pour répondre aux recommandations du CCI.

Le CCIES a formulé les observations et recommandations suivantes concernant le suivi des recommandations de contrôle interne et externe :

- Le comité salue la baisse du nombre de recommandations de contrôle interne et externe en souffrance.
- Le comité soutient la démarche de la direction consistant à effectuer un examen fondé sur les risques pour déterminer les recommandations du CCI qui sont les plus pertinentes pour l'ONUSIDA. Concernant l'élaboration d'un plan pour répondre aux recommandations en souffrance ou à venir du CCI, le CCIES conseille à la direction de se rapprocher d'institutions des Nations Unies comparables et des

coparrainants de l'ONUSIDA pour savoir comment ces institutions répondent au nombre important de recommandations formulées par le CCI.

3^E SÉANCE : Rapports financiers et déclarations sur les contrôles internes

Le directeur par intérim du département Gestion financière et responsabilisation a présenté les rapports financiers de l'organisation. En 2023, les fonds de base de l'ONUSIDA se sont élevés à 160 millions de dollars, soit un montant à peu près conforme au budget de fonctionnement révisé. On estime toutefois que les ressources pour 2024-2025 seront inférieures de 45 à 50 millions de dollars au budget de fonctionnement révisé. La direction propose de combler ce déficit de financement en deux étapes. Premièrement, la direction propose d'aligner le solde des fonds (soit 91 millions de dollars fin 2023) sur le minimum de 22 % convenu par le CCP, ce qui se traduirait par un solde révisé de 70 millions et permettrait de transférer des fonds pour le financement de base 2024-2025. Deuxièmement, la direction propose de transférer 25,1 millions de dollars de la Caisse d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), qui est actuellement surfinancée. (Selon les informations fournies au CCIES par le directeur par intérim du département Gestion financière et responsabilisation, l'ASHI sera financée à 124 % une fois le transfert proposé effectué.) Il a été noté que le surfinancement résultait en partie d'un transfert à l'ASHI autorisé par le CCP en 2012 et que la direction s'engageait à continuer de verser des contributions annuelles à l'ASHI.

Le directeur par intérim du département Gestion financière et responsabilisation a expliqué les étapes du processus d'élaboration et d'approbation de la déclaration sur les contrôles internes. Le CCIES a précisé les points à améliorer, les mesures prises à ce jour pour améliorer chaque point et les nouvelles mesures prévues.

Le CCIES a formulé les observations et recommandations suivantes concernant les rapports financiers et la déclaration sur les contrôles internes :

- Le comité a pris note du rapport financier, des états financiers vérifiés et de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière.
- Le comité a jugé raisonnable et justifiée la proposition de la direction d'aligner le solde des fonds sur le pourcentage minimum du budget de fonctionnement approuvé par le CCP, compte tenu du budget de fonctionnement réduit.
- Le comité a noté que les états financiers pour 2023 indiquaient que les fonds actuellement mis de côté pour les passifs de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) s'élevaient à 154,6 millions de dollars (129,5 millions affectés à l'assurance maladie et 25,1 millions affectés au fonds pour les avantages du personnel) à comparer avec un montant des obligations au titre des prestations définies estimé à 104,7 millions. Le comité prend également note de l'engagement pris par la direction de continuer de verser des contributions annuelles au titre de l'ASHI. Le comité estime justifiée la proposition de la direction de ramener les 25,1 millions de dollars précédemment transférés par décision du CCP en 2012 dans les fonds de base, d'autant plus que les obligations financières envers l'ASHI resteront pleinement respectées. Par ailleurs, aucune autre solution convenable n'a été trouvée.
- Le comité a pris acte du fait que la direction avait défini des mesures à prendre face aux risques établis dans le cadre de l'élaboration de la déclaration sur les contrôles internes. Le comité demande à la direction d'élaborer un plan d'action clair comprenant un calendrier et une évaluation de la gravité de chacun des risques recensés dans la déclaration sur les contrôles internes.

4^E SÉANCE : Point sur la mobilisation des ressources

La directrice de la mobilisation des ressources, M^{me} Tamara Thomas, a fait un point sur la mise en œuvre de la proposition de valeur de l'ONUSIDA et de sa campagne de financement, qui comprend notamment des missions dans les capitales des pays donateurs, une mobilisation au niveau des ambassadeurs et des présentations aux donateurs. De nouveaux indicateurs clés de performance pour la stratégie de mobilisation des ressources ont été présentés et des plans ont été exposés qui visent à fidéliser les principaux donateurs, surveiller et développer d'autres comptes donateurs, récupérer ou conserver d'autres comptes, et tirer parti d'événements majeurs et d'institutions capitales pour attirer des ressources.

La discussion avec le comité a porté principalement sur l'évolution de la relation du Programme commun avec le Fonds mondial. L'ONUSIDA a exprimé son intention d'intensifier ses efforts pour mobiliser des fonds hors budget de base. Des attentes ont également été exprimées pour tirer parti des travaux du groupe de haut niveau sur le modèle opérationnel de l'ONUSIDA, afin de pouvoir maintenir, voire accroître la participation financière au Programme commun.

5^E SÉANCE : Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne de l'OMS (investigations et audit internes)

La directrice du Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation mondiale de la Santé (BSCI), M^{me} Lisa Mc Lennon, a présenté le rapport annuel du BSCI. Selon les résultats de l'audit, l'efficacité des contrôles internes est passée de 55 % en 2022 à 71 % en 2023, avec des niveaux élevés de risque résiduel observés concernant, d'une part, les contrôles a posteriori et ponctuels des partenaires d'exécution, et d'autre part, l'accompagnement et la formation de ces partenaires. Des retards ont été constatés dans la mise en œuvre du plan d'audit 2024 pour cause de maladie d'un membre du personnel du BSCI. La directrice prévoit toutefois de mener le plan à son terme d'ici la fin de l'année en externalisant les audits des bureaux de pays. Les recommandations formulées dans douze rapports d'audit ont été clôturées depuis l'établissement du rapport annuel 2023 du BSCI. Des améliorations ont également été constatées dans la mise en œuvre des recommandations en suspens et il ne reste aucune recommandation ancienne en souffrance.

Le BSCI a mis en évidence de nouveaux risques et problèmes, notamment la modification en mai 2024 du processus de contrôle de la conformité de la qualité, la mise en œuvre à venir d'un nouveau progiciel de gestion intégré (PGI) actuellement développé par l'OMS, et la situation actuelle du financement de l'ONUSIDA.

Le BSCI a indiqué qu'il était en train de mettre en place une nouvelle méthode d'audit qui permettra de passer d'audits de conformité à des audits plus transversaux.

La directrice du BSCI a également fait un point sur les enquêtes. À la date de la 15^e réunion du CCIES, le BSCI avait reçu une seule plainte, contre 27 en 2023. Sur les 53 plaintes closes en 2023, 41 l'ont été au moment de leur réception et 21 dataient de la période 2016-2021. Quatorze affaires sont toujours en cours.

Le comité s'est réuni à huis clos avec la directrice du BSCI.

Le CCIES a formulé les observations et recommandations suivantes concernant la fonction d'audit interne :

 Le comité a de nouveau conseillé au BSCI de partir des principaux risques recensés par le Secrétariat pour élaborer son plan annuel des audits de l'ONUSIDA. Le BSCI devrait s'efforcer de réduire le nombre de recommandations et donner la priorité aux recommandations à fort impact portant sur les risques les plus importants auxquels l'ONUSIDA doit faire face.

- Le comité souhaite que le BSCI présente au CCIES, lors de sa réunion d'octobre 2024, un plan d'audit interne basé sur les risques pour 2025. Cette présentation devrait se faire chaque année ou lorsque des modifications sont apportées au plan d'audit.
- Le comité s'est dit préoccupé par les retards dans la mise en œuvre du plan d'audit interne de l'ONUSIDA pour 2024. Lorsque des circonstances imprévues ont une incidence sur la capacité du BSCI à exécuter son plan d'audit annuel, des plans d'urgence devraient avoir été mis en place pour s'assurer que les audits sont réalisés conformément au plan.

2^E JOUR 21 mai 2024

6^E SÉANCE : Rapport annuel de l'auditrice externe (commissaire aux comptes)

La commissaire aux comptes, M^{me} Rita Dhillon, a émis une opinion sans réserve concernant l'ONUSIDA. Dans son rapport, la commissaire aux comptes a recommandé à l'ONUSIDA de veiller à ce que le plan de continuité des activités en cas d'événement perturbateur soit créé, actualisé et suivi de près, et à la direction d'achever sans tarder l'examen en cours des éléments d'actif signalés comme « introuvables ». Sur les dix recommandations en souffrance, sept ont été clôturées, une reste d'actualité et deux sont actuellement mises en œuvre.

Le comité s'est réuni à huis clos avec la commissaire aux comptes.

Le CCIES a formulé les observations et recommandations suivantes concernant le rapport annuel de l'auditrice externe :

- Le comité prend note de l'opinion sans réserve de la commissaire aux comptes et des recommandations figurant dans ce rapport.
- Le comité a attiré l'attention de la direction sur les recommandations préconisant l'élaboration d'un plan opérationnel d'urgence pour le siège et pour les bureaux locaux qui ne disposent pas d'un plan de ce type.

7^E SÉANCE : Suivi des résultats (UBRAF)

Comme le rapport annuel de suivi des performances (PMR) pour 2022-2023 n'était pas encore achevé au moment de la 15^e réunion du CCIES, la conseillère principale pour la planification du programme et l'appui sur le terrain, M^{me} Marie-Odile Emond, a renseigné le comité sur le processus de validation et d'assurance qualité des données de performance communiquées au CCP. Les étapes de validation et d'assurance qualité comprennent : un examen des rapports de performance pour s'assurer que ceux-ci sont complets ; la détection d'erreurs apparentes dans les données ou de valeurs illogiques ; un examen de l'évolution des données dans le temps pour repérer et traiter des variations importantes ou inattendues ; une triangulation des données pour comparer les rapports de performance avec d'autres ensembles de données ; la sélection d'un échantillon aléatoire de pays pour une vérification supplémentaire des données. Comme indiqué. des mesures sont prises en cas de données manquantes ou d'incohérences. Les responsables du Secrétariat, les coparrainants, les directeurs régionaux, le directeur exécutif adjoint principal et le Cabinet participent à l'examen et à l'approbation de toutes les données quantitatives et qualitatives synthétisées dans le rapport de suivi des résultats. Ces étapes sont décrites dans les directives d'assurance qualité de l'UBRAF, qui ont été élaborées à la suite d'audits externes antérieurs du PMR.

Le CCIES a formulé les observations et recommandations suivantes concernant le suivi des résultats :

- Le comité a pris acte et s'est félicité du travail supplémentaire effectué pour présenter le processus visant à garantir la qualité des données qui lui sont communiquées.
- Le comité a demandé à recevoir les directives d'assurance qualité utilisées pour les rapports de performance de l'ONUSIDA avant sa réunion d'octobre.
- Le comité a considéré les données de performance et d'impact collectées et diffusées par l'ONUSIDA comme des preuves irréfutables de la proposition de valeur du Programme commun. Il a encouragé le Secrétariat à tirer efficacement parti de la richesse de ces données pour mobiliser des ressources et faire mieux connaître la valeur ajoutée unique apportée par le Programme commun à la riposte mondiale au sida.

8^E SÉANCE : Point sur les questions de gestion stratégique des ressources humaines

Le directeur de la gestion, M. Tim Martineau, a fait un point sur les guestions de gestion des ressources humaines. Des données démographiques - comme le genre, l'âge, la région de résidence ou le grade - concernant les 646 membres du personnel ont été détaillées. Le processus de réalignement organisationnel s'est terminé en 2023, et l'organisation a mis en place une stratégie de gestion des ressources humaines qui vise à promouvoir une culture axée sur les personnes, des valeurs et la collaboration au sein de l'organisation. Cette stratégie privilégie le renforcement des compétences, l'alignement des investissements sur les priorités de l'organisation, des plateformes novatrices de partage des connaissances et de renforcement des compétences ainsi que des formations obligatoires pour favoriser le respect des normes éthiques les plus strictes par le personnel. Le taux de suivi des formations obligatoires est élevé : 97 % au siège et de 95 à 100 % dans les différentes régions où l'ONUSIDA a des activités. Les programmes mis en place par l'ONUSIDA pour l'apprentissage, le perfectionnement et l'évolution afin d'optimiser les performances du personnel ont été exposés, y compris les initiatives visant à perfectionner les compétences fonctionnelles des directeurs de pays de l'ONUSIDA. La stratégie de gestion des ressources humaines axée sur les personnes comprend de nombreuses initiatives sur l'égalité de genre, la diversité, l'équité et l'inclusion, la création de communautés de pratique internes et externes, et la mise en place de politiques et de programmes actualisés pour imposer un comportement respectueux et une tolérance zéro en matière d'inconduite et d'abus sexuels et autres.

L'ONUSIDA réalise tous les deux ans une enquête complète auprès des employés pour évaluer le sentiment général et le bien-être du personnel. En 2023 – une année sans enquête –, l'ONUSIDA a réalisé un sondage éclair des employés afin de recueillir leurs avis sur plusieurs points entre deux enquêtes. Les réponses ont montré des améliorations pour onze des treize points abordés dans le sondage, en particulier en ce qui concerne la communication, l'implication, le rôle et le leadership général du Cabinet. Aucun cas de harcèlement sexuel n'a été signalé en 2023. Parmi les points abordés dans le sondage qui nécessiteraient des améliorations figure « l'exemple montré par les directeurs régionaux et les directeurs de département ».

Concernant le point sur la gestion stratégique des ressources humaines, le CCIES a formulé les observations suivantes :

- Le CCIES a pris note du point sur la gestion stratégique des ressources humaines et a recommandé de parfaire encore la planification des effectifs et le recensement des compétences nécessaires pour favoriser un leadership du Programme commun en phase avec la riposte mondiale au sida.
- Le comité a été informé qu'un travail avait été réalisé pour mettre en place un cadre d'action sur la protection du personnel et pour intégrer et coordonner les fonctions

de responsable de l'éthique et d'ombudsman afin de garantir un lieu de travail sûr et responsable.

• Le comité s'est dit satisfait du fort taux de suivi des formations obligatoires.

9^E SÉANCE : Rapport du Bureau d'éthique

Le responsable de l'éthique par intérim, M. Lord Darty, a indiqué que la demande de services consultatifs confidentiels auprès du Bureau de l'éthique avait augmenté de 59 % en 2023, avec 227 demandes au total. En 2022-2023, les comportements de nature sexuelle et le harcèlement ont été les sujets les plus courants pour lesquels des services de conseil ont été demandés. Le responsable de l'éthique par intérim a indiqué qu'il voyait dans ce recours accru aux services de conseil le signe d'une plus grande confiance du personnel dans le dispositif d'éthique formel de l'organisation.

La part des personnes interrogées dans les enquêtes auprès du personnel déclarant avoir été victimes de comportements abusifs est passée de 22 % en 2020 à 13 % en 2022 et à 3 % en 2024. Trois demandes formelles de protection contre des représailles ont été faites en 2023.

Dans la perspective d'une application des recommandations du CCIES portant sur les questions d'éthique, le Bureau de l'éthique a réalisé l'enquête recommandée pour évaluer la satisfaction du personnel. Le recrutement d'un nouveau directeur permanent du Bureau de l'éthique est en cours. Afin que la fonction d'éthique soit dotée de ressources suffisantes, la direction a approuvé la création d'un poste de responsable de l'éthique de grade P3 dont le recrutement est en cours. Des mesures ont été prises pour améliorer les taux de suivi des formations obligatoires.

Le comité s'est réuni à huis clos avec le responsable de l'éthique par intérim.

Le CCIES a formulé les observations et recommandations suivantes concernant la fonction d'éthique :

- En rendant compte directement au CCIES, le Bureau de l'éthique verrait son indépendance renforcée, ce qui irait dans le sens des recommandations du CCI concernant le recrutement et l'évaluation des performances du responsable de l'éthique.
- Le comité s'est félicité de la décision de la direction d'accroître les moyens du Bureau de l'éthique. Le comité attend avec intérêt la nomination d'un nouveau responsable de l'éthique.
- Le comité a réitéré sa recommandation de transférer la ligne téléphonique dédiée aux questions d'intégrité du Bureau de l'éthique au BSCI de l'OMS, conformément à ce qui se fait habituellement dans les organisations et les institutions des Nations Unies.
- Le Bureau de l'éthique de l'ONUSIDA et le BSCI de l'OMS devraient mettre au point des mécanismes de collaboration en phase avec la politique de l'ONUSIDA visant à prévenir et combattre les représailles.

10^E SÉANCE : Point sur la gestion globale des risques (risques principaux et mesures d'atténuation)

La responsable conformité de l'ONUSIDA, M^{me} Salma Doghri, du département Gestion financière et responsabilisation, a rappelé au comité que le processus d'évaluation des risques de l'ONUSIDA comprenait une évaluation des risques ascendants et descendants réalisée dans le cadre du Comité de gestion des risques et d'un consensus du Cabinet quant aux principaux risques organisationnels. Les risques élevés les plus souvent cités dans l'évaluation des risques ascendants étaient les problèmes politiques, de financement et de ressources humaines. Les

deux tiers des risques modérés concernaient des problèmes politiques, de ressources humaines, de programmation et de financement.

Le Cabinet a approuvé une liste répertoriant les dix risques les plus importants auxquels l'ONUSIDA est exposé. Des mesures ont été définies pour atténuer chacun de ces risques.

La responsable conformité a également expliqué la manière dont la gestion des risques s'intégrait dans les activités courantes de l'organisation, y compris lors de la planification du travail, des évaluations des risques et de l'établissement de la note de risque des partenaires pour les accords non commerciaux. Pour parfaire encore cette gestion des risques, l'ONUSIDA s'emploie à intensifier la surveillance des risques ascendants et la communication d'informations à ce sujet, à faire en sorte que le Comité de gestion des risques se réunisse deux fois par an, et à renforcer la deuxième ligne de défense. Pour ce qui est des vérifications a posteriori, l'organisation est en pleine transition du système actuel – basé sur des contrôles systématiques pour chaque demande d'achat – à des contrôles effectués en fonction des risques.

Le CCIES a formulé les observations et recommandations suivantes concernant la gestion globale des risques :

- Le comité a pris acte et s'est félicité des améliorations apportées au processus de détermination et d'évaluation des risques. Le CCIES attend avec intérêt de pouvoir examiner la suite du travail effectué sur les plans d'atténuation des risques établis et sur l'intégration de la gestion des risques dans les opérations de l'ONUSIDA.
- Le comité a recommandé au Secrétariat de donner suite à ses plans visant à élaborer une déclaration sur la propension au risque d'ici la fin de l'année et à appréhender les risques résiduels, y compris en ce qui concerne l'efficacité des mesures d'atténuation. Le comité attend avec intérêt de recevoir et d'examiner les travaux supplémentaires effectués par le Secrétariat sur ces questions.
- Le comité a conseillé à l'ONUSIDA de surveiller les risques liés au nouveau processus de vérification a posteriori.

11^E SÉANCE : Auto-évaluation et évaluation indépendante du CCIES

Conformément à son mandat, le CCIES a utilisé un questionnaire pour réaliser son auto-évaluation annuelle. L'auto-évaluation a conclu que le comité avait rempli son mandat avec efficacité. Les échanges avec la directrice exécutive se sont nettement améliorés au cours de l'année écoulée. Des améliorations ont en outre été constatées concernant la mise à disposition des documents nécessaires avant la préparation des réunions. L'auto-évaluation a également révélé plusieurs points à améliorer, dont les suivants : nécessité de disposer d'indicateurs et de valeurs de référence pour mesurer les performances du comité ; caractère adéquat et opportun des informations fournies par la direction du BSCI de l'OMS ; plus de clarté quant au rôle du comité dans la supervision de la fonction d'évaluation. Sur ce dernier point, le comité a fait remarquer que le CCI avait indiqué en 2019 que les comités de supervision du système des Nations Unies considéraient le contrôle de la fonction d'évaluation comme faisant partie de leurs attributions.

Le mandat du CCIES impose une évaluation indépendante du comité tous les deux ans. Lors de la réunion des organes de contrôle du système des Nations Unies organisée en décembre 2023, il a été confirmé que la pratique courante était de réaliser une évaluation indépendante périodiquement plutôt qu'en suivant un calendrier établi unique. Le comité a convenu d'aborder cette question avec le Bureau du CCP et a évoqué la possibilité de demander une modification du mandat du CCIES de manière à permettre des évaluations indépendantes périodiques.

Le CCIES a formulé les observations et recommandations suivantes concernant l'autoévaluation et l'évaluation indépendante du comité :

• Le CCIES a pour mission de donner des conseils concernant le contrôle des performances de l'ONUSIDA. En revanche, la fonction d'évaluation ne figure pas expressément dans son mandat. À l'heure actuelle, le comité considère qu'il n'y a pas de disposition claire dans son mandat indiquant qu'il devrait étendre son travail de supervision à la fonction d'évaluation. Dans son rapport de 2019 sur les comités d'audit et de contrôle du système des Nations Unies, le CCI recommande aux institutions des Nations Unies de confier expressément le contrôle indépendant de la fonction d'évaluation à leurs propres CCIES. Le comité a donc recommandé au CCP d'envisager dans un avenir proche une modification du mandat du CCIES de manière à confier explicitement au comité le contrôle de la fonction d'évaluation, afin de garantir un contrôle complet et indépendant des performances de l'ONUSIDA. Cependant, d'autres discussions avec la haute direction et le directeur de l'évaluation doivent avoir lieu lors de la réunion d'octobre du CCIES avant d'aller de l'avant et de proposer des modifications du mandat du comité.

12^E SÉANCE: Réunion avec la directrice exécutive et la haute direction de l'ONUSIDA

Le comité a rencontré la directrice exécutive de l'ONUSIDA, M^{me} Winnie Byanyima, et la haute direction de l'organisation pour examiner les observations et recommandations formulées par le CCIES à l'issue de sa 15^e réunion.

13^E SÉANCE : Questions diverses

La réunion a été ajournée.